



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Toulon, le 29 JUL. 2019

Service domaine public maritime
et environnement marin
Bureau littoral Est

Avis du service chargé des affaires maritimes

Affaire suivie par :
Sylvie CAILLAUD
Téléphone : 04 89 96 43 37

Courriel : sylvie.caillaud@var.gouv.fr

Objet : Commune de Saint-Raphaël – Concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – Ponton dit de l'Escale à Agay.

Référence : BLE n° 2019-65

Par délibération du conseil municipal du 19 novembre 2018, la commune de Saint-Raphaël a sollicité auprès de l'État, une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports afin de maintenir en rade d'Agay pour une durée de 30 ans, une môle accostable existant avec la possibilité de la compléter par un ponton flottant et une passerelle lors de la saison balnéaire ainsi qu'une zone d'amarrage.

L'emprise totale de la concession sera de 994 m².

En tant que chef du service chargé des affaires maritimes, consulté au titre de l'article R.2124-6 du code général de la propriété des personnes publiques, j'émet un avis favorable sur ce projet de concession d'utilisation visant au maintien en place des ouvrages existants, à leur entretien et à la poursuite des activités nautiques.

Le chef du service
domaine public maritime
et environnement marin

Julien BREMOND